ENTRETIEN POLITIQUE

SWISS

Entre quelques Suiſſes des Treize Cantons & des Pays Alliés, ſur l'Etat préſent où ſe trouve le Corps Helvétique.

Avec une Carte curieuſe & exacte de toute la Suiſſe.

A LONDRES,
Chez SAMUEL HARDING,
M. DCC. XXXVIII.

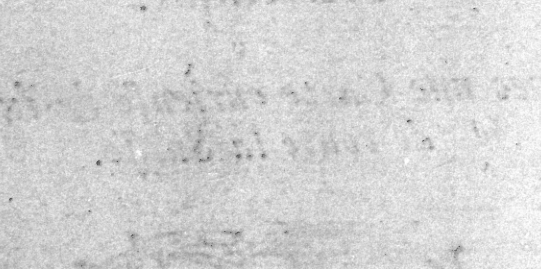

AVERTISSEMENT.

L'Heureux Evénement qui a mis fin aux Troubles de la Ville de Géneve, a fourni l'occasion à une Personne fort versée dans la connoissance de l'Etat intérieur des Républiques des Treize Cantons & de leurs Alliés, de composer le petit Ouvrage que je donne au Public. Il pourra fournir des lumières, qui mettront le Lecteur au fait de la situation des Affaires & des Interêts des Cantons entr'eux. L'Auteur pense, comme pensoient les Suisses du tems jadis. Il fait consister le bonheur de cette République favorisée du Ciel jusques à présent, dans l'Union parfaite entre ses Membres, dans son étroite Alliance avec la France, sans pourtant vouloir donner aucune atteinte aux liaisons que les Suisses ont avec d'autres Etats.

Comme le Système général de l'Europe a entierement changé, qu'il n'est plus le même qu'il étoit il y a cinquante ans, & qu'il pourroit vraisemblablement changer encore,

on ne doit pas être ſurpris ſi l'Auteur de ce Dialogue établit des moyens nouveaux, pour affermir à jamais & d'une manière inaltérable, l'Union du Corps Helvétique. Il s'y prend de façon à aſſurer les Revenus ordinaires aux Princes, qui ont le malheur de ne plus trouver d'obéiſſance parmi leurs Sujets, à cauſe de la différence des Religions & des troubles qu'elle a produits, ſans pourtant leur ôter la Souveraineté de leurs Pays, ni diſpoſer de leurs Etats, qu'ils pourroient perdre dans la ſuite des tems, comme ils en ont déja couru le riſque, par la mesintelligence qui regne entre ces Souverains & leurs Sujets.

L'Auteur n'a eu en vûë ni d'obliger ni de deſobliger perſonne en particulier. La franchiſe avec laquelle il fait parler ces Suiſſes qui ſe rencontrent aux Bains de Baden, eſt la même dont ils uſent lorſqu'ils ſe trouvent enſemble. Le génie & la manière de penſer de chaque Canton y ſont même obſervés; ils ſe diſent aſſez ſouvent leurs vérités entr'eux, lorſqu'il n'y a point d'Etranger qui les écoute. Car quoique les Suiſſes connoiſſent parfaitement les maux qui les affligent, ils ſont ſi fort attachés à leur Patrie, qu'ils n'en parlent guère en préſence des Etrangers, à qui ils voudroient cacher la ſitua-

tion

tion intérieure de leur Pays. Un grand nombre de gens riches & considérables des treize Cantons se rassemblent tous les ans aux Bains de Baden. Et comme la conversation fait la meilleure partie des Amusemens de ces Bains, ces Messieurs sont charmés de se rencontrer ensemble, pour apprendre des Nouvelles de ce qui se passe dans chaque Canton. C'est ce qui donne lieu à divers Suisses de considération qui se rencontrent à Baden, de s'entretenir sur les matières agitées dans ce Dialogue. Ce qui s'est passé à Genéve attiroit la curiosité, & étoit également un sujet de réflexions pour les Catholiques & pour les Protestans, qui parlent tous avec connoissance de cause sur l'Etat présent du Corps Helvétique, & sur les moyens d'en assurer la tranquilité. Il n'est pas surprenant, s'il paroit dans le Public tant de mauvaises Brochures, où l'on parle de la Suisse sans la connoître. C'est dans le fond un Etat très-respectable, puisque sans avoir besoin d'autre préparatif, que de mettre le feu à une Pyramide de fagots, cent trente mille poitrines se présentent à découvert pour défendre la Patrie. Ce nombre peut être augmenté dans un besoin jusqu'à deux ou trois cens mille hommes; & tout Prince qui les aura véritablement pour A-

mis, peut compter ſur plus de ſoixante mille hommes toujours prêts à marcher à ſon ſecours. Aucune Puiſſance de l'Europe ne ſauroit fournir ſur le champ autant de gens de ſervice, ſi bien aguerris.

Au reſte, l'Auteur a jugé néceſſaire de joindre à cet Ouvrage une Carte générale de la Suiſſe & des Pays Alliés, pour faire connoitre toutes les parties du Corps Helvétique. Cette Carte malgré ſa petiteſſe eſt très curieuſe, & bien plus exacte que diverſes grandes Cartes que nous avons de la Suiſſe.

Les Armoiries des 13 Cantons Suisses où Sont, Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald, Zug, Glaris, Basle, Fribourg, Soleurre, Schaffouse, et Appenzel, suivant l'Ordre de leur Seance.
FRANCHE COMTE
SAVOYE
CARTE de SUISSE
avec ses Alliez et ses Sujets et des trois Ligues des Grisons et de leurs Sujets. &c.
par M.
Les Pays Sujets des Suisses sont la Turgovie, le Comté de Sargans, et les Provinces libres. Ces 3 Bailliages dépendent des Cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Ury, Schwitz, Underwald, Zug, Glaris, de même que le Rheinthal qui a de plus pour Conseigneur le Canton d'Appenzell.
Le Comté de Baden est resté par le Traité d'Aran à Zurich et à Berne aussi bien que Bremgarten, Mellingen et Rapperswil. Le Canton de Glaris a conservé la part de la Souveraineté qu'il avoit sur ces Pays.
Les Bailliages de Morat, Granson, Schwartzenbourg et Orbe Echallens appartiennent à Berne et à Fribourg.
Les Bailliages des Polesines et de Bellizone sont aux Cantons d'Uri, Schwitz et Underwald.
Le Toggenbourg a été acheté par l'Abbé de St Gall, Bütnau, la Neuville, le Val d'Arguel, de Lauffen, St Leger, Dellemont, Moutier Grandvaux, Sont à l'Evêque de Basle.
Les Bailliages de Meinthall, Luggarus, Mendris et Lenis appartiennent à tous les Cantons excepté à Apenzell.

LES ALLIÉZ, qui sont la Ville
de Bienne, l'Abbé et la Ville de S. Gal, Le Pays de Valais.
Prot.
Cath.
Mulhausen.
Prot.
Prot.
Cath.
l'Eveché de Basle.
Prot.
Mixt.
Mixt.
Geneve. Neuchatel.
Les 3 Ligues
des Grisons.
Mixt.
Mixt.
3. Grise 2. de Cadée
Prot.
les X Droitures.
Les X.
Droitures.
GRISONS
LA CADÉE
L. Grise
Bormio C.
Les Sujets des Grisons
Comtez de Chiavenne
de Bormio, et la Valtelline.
Lieües d'Allemagne.
Lieües de France.
Lieües d'une heure de Chemin.
Les Bailliages de Baden, d'Utznach et de Gaster appar-
tenans à Schwitz et à Glaris.
Le Bailliage de Verdemberg appartient à Glaris protestant,
et le Bailliage de Sax à Zurich.

ENTRETIEN POLITIQUE

Entre des Suiſſes des Treize Cantons & des Pays Alliés.

MR. D'UNDERVALD.

EH bien, Monſieur le Génevois, que dites vous de ce qui vient de ſe paſſer dans votre Ville? N'eſt-il pas ſingulier qu'il ait fallu que la France vous empêchât de vous couper la gorge les uns aux autres?

LE GENEVOIS.

J'avoue naturellement que c'eſt une choſe incompréhenſible. Perſonne chez nous n'auroit crû, qu'on dût attendre la Paix & l'Union de notre République de la Médiation de la France.

MR. DE SCHWITZ.

C'eſt rendre le bien pour le mal: car

vous n'ignorez pas tout ce qui s'eſt manœuvré ſécretement chez vous contre les intérêts du Roi pendant les Guerres paſſées ; le moindre des particuliers de votre Ville n'auroit-il pas donné de ſon ſang, pour faire perdre une bataille aux François ?

LE GENEVOIS.

Si on a penſé de la ſorte du tems des Guerres paſſées, par un motif de Religion, nous ſommes bien revenus de tout cela depuis longtems. Cette ancienne animoſité ne ſubſiſte plus que chez des vieux Réfugiés François, ou chez quelque Eccléſiaſtique ignorant, qu'un zèle faux & mal règlé fait penſer auſſi ridiculement que vos Capucins, lorſque ces Moines vous incitoient à tuer un certain nombre de Proteſtans Bernois dans la Guerre de 1712. L'on auroit cependant grand tort de vous accuſer tous d'avoir eu le cerveau troublé, parce que vous étiez à l'Armée avec la foule. De même, l'honnête homme qui penſe bien, eſt mêlé parmi nous à Géneve avec des gens d'un eſprit borné, & qui ſe reſſentent encore de celui des Camiſards.

MR.

MR. D'URY.

Ne confondez pas la matière, Mr. le Génevois. Le mal étoit général chez vous; depuis le plus petit juſqu'au plus grand, tous penſoient mal pour la France, même en s'enrichiſſant à ſes dépens. Comment accorderez-vous, par exemple, votre façon d'agir avec elle-même? Vous aviez des Compagnies au Service de la France, & vous empêchiez qu'on ne fit des recruës chez vous pour ces mêmes Compagnies, juſqu'à faire foüetter par la main du Bourreau des Enrolleurs qui levoient du monde dans les Cabarets pour les Compagnies de Grenu, de Buiſſon, &c. le tout pour faire votre cour aux ennemis du Roi. C'eſt le Conſeil qui ordonnoit, ce n'étoient pas ces vieux Réfugiés Camiſards, ſur qui vous rejettez les mauvaiſes manœuvres qui ſe ſont faites dans votre Ville contre les intérêts du Roi, que vous étes aujourd'hui bien aiſe d'avoir pour Allié. Car ſans la protection de ce Monarque, vous auriez bien pû repaſſer ſous le joug de votre ancien Maître qui a des Amis chez vous, & qui ne conſerve aux Génevois la liberté de s'établir dans Turin, que pour profiter de l'oc-

caſion favorable de vous reduire à votre ancien état.

LE GENEVOIS.

Je vous paſſe volontiers une partie de ce que vous avancez dans votre replique. Dans certains tems il ſe répand un nuage épais ſur le cerveau des hommes, qui leur trouble la raiſon, qui leur fait voir les objets tous différens de ce qu'ils ſont en effet. C'eſt ce qui eſt arrivé à Gens plus ſages que nous, qui ont fait la plus groſſe partie des fraix d'une longue Guerre, pour agrandir un Monarque, qui ſeul peut leur nuire, & pour mettre un de leurs Alliés en état de leur enlever les meilleures branches de la ſource d'où dérive toute leur grandeur. Le poids de toute cette manœuvre eſt retombé ſur eux, leur argent ayant été conſumé hors de leur Pays. Il ſembleroit impoſſible que des perſonnages auſſi ſages que ceux qui ſont à la tête de cette puiſſante République, euſſent pû négliger comme ils ont fait, les occaſions avantageuſes de ſe tirer d'embarras. Cependant la choſe eſt arrivée; toutes les Puiſſances belligerantes ont eu quelque profit dans cette Guerre; eux ſeuls n'y ont rien gagné. Pourquoi cela?

la ? C'eſt parce que le Brouillard étoit répandu ſur les cervelles du Pays & qu'il les empêchoit de voir les choſes comme elles étoient réellement. A préſent que le Brouillard eſt diſſipé, ils voyent clair, ils en ſont pour leurs fraix comme nous pour les notres ; ils connoiſſent que l'amitié de la France peut leur être utile, comme nous l'avons éprouvé nous-mêmes. Après tout, Meſſieurs des Petits Cantons, nous ne ſommes pas les ſeuls en Suiſſe, qui avons donné à gauche ſur le compte de la France, pendant la Guerre paſſée. C'eſt un reproche qu'il ne convient pas de nous faire, au milieu de tant de Compatriotes, qui ont fait pis que nous, & auxquels cependant vous ne dites mot.

MR. DE BERNE.

Il vous ſied mal, Mr. le Génevois, de pouſſer vos réflexions comme vous faites, & d'attaquer des gens qui ſont la principale cauſe du bonheur dont vous allez jouïr, & qui ont travaillé ſi efficacement à rétablir la Conſtitution de votre Gouvernement ſur l'ancien pied. Vous faites bien voir que vous êtes toujours les mêmes, & qu'aucun motif n'eſt capa-

pable de vous retenir, quand il s'agit de nuire à votre prochain. Penſez-vous de bonne foi que ſans nous, la France eût daigné jetter un regard favorable ſur votre Ville; après avoir vû le peu de reconnoiſſance que vous avez témoigné des bontés que nous avons eu pour vous, en envoyant de ſi fréquentes Députations chez vous, ſans que vous ayiez été ſenſibles à tant de ſoins. Point de comparaiſon, s'il vous plait, de vous à nous. Nous pouvons, comme étant un Etat d'importance prendre une certaine part & un intérêt ſécret dans les Affaires générales de l'Europe, à quoi la petiteſſe de votre ſituation ne vous permet pas de penſer. Ainſi répondez à ces Meſſieurs ſans nous mettre en jeu, & ſans faire s'il vous plaît de comparaiſon, qui clochera toujours de vous à nous.

LE GENEVOIS.

Je vous fais excuſe de bon cœur, ſi j'ai donné lieu de croire que dans ce que je viens de répondre à Mr. d'Ury, il y avoit quelque choſe qui pût vous regarder. *Honi ſoit qui mal y penſe.* Au ſurplus nous ne manquerons jamais de reconnoiſſance envers leurs Excellences de Ber-

Berne. Nous leur avons témoigné notre bonne volonté dans la Guerre de 1712, en leur envoyant un ſecours auſſi conſidérable que celui qui joignit leur Armée. Si dans nos derniers troubles nous n'avons pas voulu recevoir les troupes de Berne, c'eſt que nous avions ſujet de craindre qu'elles ne fuſſent plutôt deſtinées à favoriſer le Magiſtrat, qu'au bien général de la Conſtitution de notre Gouvernement. Dans ſon origine le Gouvernement de Berne étoit le même que le nôtre; mais il a bien changé de face chez vous aujourd'hui, puiſqu'il eſt devenu Ariſtocratique, ou peu s'en faut. Nous avons voulu prévenir un pareil changement chez nous, parce que nous ne ſommes pas encore perſuadés qu'il ſoit du bien de l'Etat, que le Gouvernement ſoit reduit à un petit nombre de Familles. Ce qui eſt bon chez vous ne vaut rien à Géneve, où tout vit du Commerce, qui ne peut fleurir qu'autant qu'il n'eſt pas reſtraint. Ce n'eſt pas la même choſe chez vous, Mr. de Berne; vous avez jugé à propos de ne donner accès aux Charges de la Magiſtrature qu'à un petit nombre de Familles, afin que pouvant mieux ſe ſoutenir, elles ſoient auſſi mieux

en

en état fournir des perſonnages capables pour gouverner le grand nombre de Baillages dont vous jouiſſez. Mais parmi nous, plus il y aura de Familles mercantiles dans les Conſeils, & mieux nos Affaires publiques iront. Nous ne pouvons, au reſte, que loüer la pénétration de leurs Excellences de Berne, qui ont bien compris que la Médiation de la France pouvoit ſeule lever nos méfiances. Cette Couronne n'ayant nul intérêt que l'ancienne Conſtitution de notre Gouvernement change; ſon avantage par rapport à la Suiſſe, demande que le Corps Helvétique & ſes Alliés vivent en paix. Et quoi qu'elle ait eu des Miniſtres en Suiſſe, qui ont voulu inſpirer le contraire à la Cour de France, Son Eminence Mgr. le Cardinal de Fleury, dont les lumières ſont ſi ſupérieures aux leurs, n'a pas donné dans leurs idées. Cet habile Politique a compris qu'un grand Monarque, tel que le Roi ſon Maître, ne pouvoit rien faire de mieux que de maintenir la paix parmi ſes Alliés. Meſſieurs de Baſle ont reſſenti les effets de ces diſpoſitions pacifiques, malgré les peines que des Eſprits brouillons ſe ſont données pour faire goûter aux Cantons, qu'il convenoit

noit de faire ſentir aux Baſlois le poids de la colère du Roi. Nous augurons ſi bien de cette façon d'agir de la part de la France, que nous ſommes perſuadés qu'elle pourra porter naturellement la Nation Suiſſe à ſe réünir, & à former le Projet d'un renouvellement général d'Alliance avec le Roi; puiſque le motif qui empêchoit les Proteſtans d'agréer l'Alliance de 1715. ceſſe par les bontés de Sa Majeſté T. C. à notre égard. Elle ne les étendra pas moins ſur chaque partie du Corps Helvétique, dont elle procurera le bien & l'avantage, comme elle a procuré le notre ſans aucune vûe d'intérêt, pourvû qu'on n'y mette pas obſtacle, comme on a fait juſqu'à préſent, par une méfiance déplacée. Mrs. de Zurich ont eu de tout tems un grand éloignement pour la France, quoi que leur Canton ſoit celui qui, ſuivant les apparences pourroit avoir plutôt beſoin de l'amitié de cette Couronne, tant par ſa diſpoſition intérieure, que par la ſituation où il ſe trouve avec ſes voiſins.

MR. DE BASLE.

Ce que vous venez de dire ſur notre ſujet, Mr. le Génevois, eſt vrai à la Let-

Lettre. Car de très-honnêtes gens des Cantons Catholiques nous ont envoyé les Lettres de Mr. M** qui écrivoit à ceux qu'il croyoit être dans les intérêts de la France, qu'il convenoit que le Roi châtiât les Baſlois, ſans entrer dans un plus grand examen de leur conduite. Nous avons failli certainement dans l'affaire du Général Mercy pendant la pénultiéme Guerre ; le Brouillard étoit tombé ſur les cervelles d'un grand nombre de nos Principaux, ainſi qu'à Berne. Mais dans notre dernière affaire nous n'étions point en faute. Auſſi S. E. Mgr. le Cardinal de Fleury a été facilement perſuadé des bonnes raiſons que lui a expoſé le Chevalier Schaub notre digne Compatriote. Loin que ce grand Miniſtre ait voulu entrer dans les défiances qu'on vouloit lui inſpirer, nous avons lieu de croire, qu'un nouvel Ambaſſadeur eſt venu en Suiſſe avec une miſſion pacifique, qui tend au bien de la Couronne & à celui du Corps Helvétique. Dieu le veuille par ſa miſéricorde envers nous tous, car notre Pays déſolé par les diviſions inteſtines, a grand beſoin d'être réüni. Notre Canton ſent cette néceſſité plus qu'un autre, étant extrêmement expoſé

posé par sa situation. Il n'y a que l'union intime du Corps Helvétique, qui puisse faire respecter nos murailles, d'ailleurs trop foibles pour une longue résistance.

Nous sommes si persuadés depuis longtems, que la France seule peut faire cesser nos divisions intestines, que nous n'avons jamais été du sentiment de Mrs. de Zurich, de Berne & de Fribourg, qui ont regardé comme dangereuse la Médiation du Roi dans les altercations que les Cantons pouvoient avoir les uns avec les autres. Nous avons voté au contraire pour un renouvellement d'Alliance avec la France. Autre chose est de reconnoître le Roi Arbitre de nos différens, ou de le prendre pour Médiateur. A la vérité ce sera toujours un Médiateur de grand poids, dont les Conseils ne peuvent guére être refusés ni rejettés. Après tout, cela peut être nécessaire, lorsque la prépotence d'un Parti sur l'autre fait craindre pour la justice; ce qui peut arriver, vû la disproportion de puissance qu'il y a entre les Cantons. De plus, la Médiation de la France ne doit être employée qu'au cas que les Suisses ne puissent pas s'accorder entr'eux. Sous

quelle face qu'on enviſage cet article de l'Alliance de 1715. qui a étonné tant de gens, on reconnoîtra évidemment qu'il eſt tout-à-fait onéreux à la France. Ce qui vient de ſe paſſer à Géneve, prouve de quelle utilité ſes bons offices peuvent être pour la Paix du Corps Helvétique, & que c'eſt à tort que les Proteſtans ont appellé cet article de l'Alliance de 1715. l'opprobre de la Suiſſe ; & qu'un Landamman de Schwitz a été encore moins fondé à l'appeller *il Martello*. Ce n'eſt ni l'un ni l'autre. Le généreux Comte du Luc qui a conclu cette Alliance de 1715. avec les Catholiques, avoit été préſent à la malheureuſe Guerre de 1712. Il trembloit pour l'avenir, s'il [illegible]voit encore quelque quérelle entre les Cantons, dans un tems où la France ne fût pas à portée d'arrêter le déſordre, comme il arriva en 1712. car ſe trouvant alors preſſée par ſes ennemis, elle ne pût procurer la Paix comme elle auroit fait dans un autre tems. Ce grand Miniſtre empêcha pourtant par ſes ſoins, que toute la Suiſſe ne fût embraſée ; & malgré le peu de reconnoiſſance qu'on lui en témoigna, il a pourtant été l'ouvrier de la réunion bien ou mal faite.

C'é-

C'étoit beaucoup que de mettre fin à la Guerre entre des Cantons aussi animés qu'ils l'étoient les uns contre les autres. Il auroit été à souhaitter que la Paix se fût faite aussi généreusement de la part des Protestans envers les Catholiques, que ceux-ci le firent 60. ans auparavant à l'égard des Protestans, à qui ils rendirent tout ce qu'ils avoient pris sur eux. Mais ce défaut peut être réparé en concluant une bonne Alliance générale avec la France, qui rétablira l'union partout. La chose sera d'autant plus aisée, que les Pays cedés aux Protestans ne leur raportent aucun profit, & qu'ils servent à entretenir le ressentiment & les animosités secrettes entre Catholiques & Protestans. Le Château de Bade, la seule Place forte munie d'Artillerie, est à présent détruit. Il ne peut plus faire ombrage à Mrs. de Zurich, ainsi les gens sensés ne sauroient comprendre, pourquoi ce Canton a tant d'éloignement à restituer aux Catholiques ce que ceux-ci ont été forcés de céder. La chose seroit d'autant plus convenable, que Mrs. de Zurich resteroient Conseigneurs des Pays cédés avec les Catholiques, & qu'on ne sera jamais difficulté d'admettre & de maintenir Mrs. de Berne

pour Conſeigneurs dans les Baillages communs, où ils ne l'étoient pas avant la Guerre; parce qu'il eſt de l'intérêt général de la Suiſſe, qu'un auſſi puiſſant Canton que celui de Berne, ait un intérêt particulier, à en conſerver, proteger & défendre les confins. Il ſeroit de même de l'intérêt du Canton de Berne, que tous les autres Cantons fuſſent engagés à lui conſerver le Pays de Vaux; ce qui pourroit peut-être arriver, ſi Mrs. de Berne obligeoient par leur prépotence Mrs. de Zurich à conſentir à la reſtitution des Pays cedés par la Paix, après la Guerre de Wilmergue.

MR. DE ZURICH.

A quoi bon, Mr. le Baſlois, tant de longs verbiages pour répondre à Mr. de Géneve? vous pouviez aiſément le faire en deux mots. Ne diroit-on pas que parce qu'on a eu beſoin de la puiſſante protection de notre Canton, pour remettre les affaires de Géneve en bon ordre, nous ayons beſoin de vos Conſeils pour nous gouverner? Savez-vous bien que nous ne ſuivons les Conſeils de perſonne, & que nous nous en ſommes toujours bien trouvés? L'expérience nous a convain-

vaincus, qu'il ne falloit donner occaſion à aucune Alliance étrangere, & que nous devons nous contenter de celle qui eſt entre les Suiſſes. Si nous ſommes bien unis enſemble, nous n'avons beſoin de perſonne. C'eſt ce qui fait que, pour n'être reſponſables d'aucun mauvais procedé, nous n'avons jamais accedé aux Traités d'Alliance faits entre les Rois de France & les Cantons, que longtems après les autres, afin de n'avoir rien à nous reprocher. Nous ſavons d'ailleurs les bonnes raiſons qui nous meuvent à retenir le Comté de Baden; nous y prêtons notre argent ſur de bonnes hypothéques; nous ne craignons pas les vexations des Baillifs des Petits Cantons; en un mot, il nous eſt très-commode, & nous le garderons. Cela ne nuit pas tant aux Cantons Catholiques qu'on veut le faire croire. Ils ſont cent fois plus raiſonnables, depuis que le Château de Baden eſt démoli, & que ſon Artillerie eſt renfermée dans notre Arcenal. Elle ſervira autant à la conſervation de la Suiſſe, que ſi elle étoit dans ce Château de Cartes, que les Catholiques ont ſi mal défendu contre nos armes victorieuſes. Il vaut bien mieux que toute la

dépouille de Baden ſoit entre les mains de Mrs. de Berne & les notres, qu'entre celles des ennemis de la Nation, qui n'auroient pas manqué d'en profiter à la prémière occaſion.

Nous ne faiſons point comme vous. Les Marchands de notre Ville ne ſont point les Marquis; nous élevons nos Enfans dans le Commerce; nous tirons de leur travail les richeſſes dont ils doivent ſubſiſter. Nous ne courons pas après le Service des Puiſſances, & nous n'avons garde de faire la Cour aux Ambaſſadeurs. Ainſi toute Alliance étrangere nous eſt ſuſpecte; nous la croyons dangereuſe, & propre à augmenter le Luxe chez nous. Mrs. de Fribourg, quoique Catholiques, n'ont point tort de ne pas approuver l'article, qui rend une Puiſſance étrangere Arbitre de nos différens. Ce Canton eſt une République prudente. Quoiqu'il eût promis en 1712, de ſe déclarer contre nous & de ſe joindre à Mrs. de Valais, il manqua de parole au Parti Catholique, & il aima mieux la Paix que d'augmenter les déſordres de la Suiſſe. Mrs. de Fribourg aiment, à la vérité, à tirer les Penſions de la France, mais ils n'en ſont pas plus com-

complaisans pour cela ; ils n'en sont pas aussi plus maltraités, au contraire, ils ont plus de Régimens & de Compagnies qu'ils ne peuvent en recruter, de même que Mrs. de Soleurre. Pourquoi ? parce qu'ils savent ce qu'ils sont ; au lieu que les Petits Cantons si dévoüés à la France, sont obligés de courir en Espagne : Service qui est lucratif aux particuliers, mais qui ne rapporte rien dans l'Epargne. Qu'on examine un peu les Trésors des Cantons, & s'il y a bien de l'argent de France en reserve. Notre Oeconomie nous a plus valu que votre Service étranger ; & en cas de besoin notre Caisse Militaire se trouvera bien fournie ; la votre au contraire est comme le Tonneau des Danaïdes. Quelle en est la cause ? l'inaplication au Commerce ; la liberté que vous laissez à vos Enfans de courir au Service des Princes. On se ruïne à les entretenir, avant qu'ils parviennent ; & dès qu'ils sont grands ils se font tuer. Si Mrs. de Fribourg étoient situés comme nous pour le Commerce, ils changeroient bien de maniere d'agir. Le Luxe n'est pas établi dans leur Ville ; leur Général de Diesbach, qui a amassé tant de bien au Service de l'Empereur, ne fait point

dépenſe, & vend du Vin chez lui. Leurs anciens Capitaines, quoique Gentilshommes, ne laiſſent pas d'être Gardiens de l'Hôtel de Ville, donnent à boire à Pot & à Pinte, & du Caffé, comme font nos Bourgeois de Zurich. Ce ſont là des véritables Suiſſes; quoiqu'ils ayent fait ce métier, ils ne laiſſent pas de parvenir à être Chévaliers de Malte, s'ils ſont de Famille à preuves. Croyez moi, Mr. de Baſle, ce n'eſt pas aux gens de votre Ville à nous donner des Conſeils, que nous ne leur demandons pas.

MR. DE FRIBOURG.

Vraiment, Mr. de Zurich, je vous ſuis bien obligé du portrait avantageux que vous faites de notre Ville & de notre Politique. Ce qui vous paroit ſi admirable, n'eſt pourtant pas le côté par où nous nous ferons peindre. Mais comme c'eſt en nous comparant à vous que vous nous louez, & que c'eſt à bonne intention que vous le faites, je ne puis en mon particulier que vous en remercier, ſans admettre les fondemens ſur leſquels vous avez établi votre Sermon. Je penſe que Mr. de Soleurre que vous amenez en jeu, vous dira auſſi ſon ſentiment.

ment. Quant à notre Gouvernement, ſans reſſembler au votre, je vous dirai qu'il adopte tout ce qui lui paroît avantageux ſans s'écarter du bien du particulier. Nous contenons nos Officiers dans des bornes très-étroites; la Guerre eſt devenue notre Commerce; nous croyons qu'il convient que nos Peuples ſoient aguerris, & nos Citoyens auſſi. Nous ne nous verrons jamais par haine des Services étrangers, obligés d'avoir recours aux Officiers des autres Cantons pour ſe mettre à la tête de nos Bourgeois & de nos Sujets, comme vous fites en 1712. lorſque vous prites Matly, Griſon, à votre Service, plutôt que de rapeller vos Officiers qui étoient en Hollande, de peur qu'ils ne perdiſſent leurs appointemens. Croyez moi, Mr. de Zurich, vous étes Conſeiller de votre Ville, ſi on vient à parler d'Alliance, ne vous y oppoſez pas; parce qu'il eſt bon d'avoir en Suiſſe des gens de Guerre chez ſoi. Ce n'eſt pas le Commerce qui avoit formé vos Ancêtres, ces braves Zuriquois, qui ont acquis leur liberté l'épée à la main, & qui auparavant ſervoient par tout en guerre dans l'Empire. Vos Tréſors étant remplis, comme vous le dites, vous

pourriez d'autant mieux laiſſer aller vos Citoyens dans les Services étrangers, parce que ces mêmes Tréſors peuvent être une amorce pour exciter la cupidité de vos Voiſins & des Alliés jaloux & mécontens. L'Alliance avec la France eſt ce qui vous convient. Vos Enfans font des dépenſes ſourdes dans Zurich, qui excedent celles que vous ſeriez obligés de faire pour les entretenir en Pays étranger, où ils ne voyagent que pour examiner les Enſeignes des Cabarets. Puiſque Dieu vous a donné le moyen de vous enrichir par le Commerce, tâchez de vous le conſerver, en formant des Citoyens capables de défendre la Patrie. Ce ne ſeront pas vos Prédicans, ni vos Etudians en Langue Hébraïque, ni vos Garçons de Boutique, qui la défendront. Vous avez tort de blâmer les Baſlois comme vous faites. Ils font ce qu'ils peuvent pour parvenir & pour ſe maintenir. Ils ont réuſſi juſques à préſent, & ce n'eſt pas peu de choſe, expoſés comme ils le ſont par la ſituation de leur Ville. Voyez la Ville de Lucerne; elle ne ſe trouve pas mieux d'avoir preſque abandonné le Service. Elle s'eſt vûë peu reſpectée par ſes Sujets, lorſqu'après avoir fait la Paix

avec

avec vous, ſes Payſans allèrent enlever Mr. Phiffer pour les mener de nouveau à la Guerre. Cela ne ſeroit pas arrivé, s'ils avoient eu des gens de tête parmi eux. Vos Payſans ſont encore plus inſolens que ceux de Lucerne. Vous pouvez juger par là, combien il vous importe auſſi d'avoir de puiſſans Alliés. Vous ne devez pas compter qu'on ſoit fort diſpoſé à vous aider, s'il arrive des troubles chez vous. Votre Gouvernement, dans ſon origine auſſi Démocratique que celui de Géneve, pourroit bien vous mettre dans la néceſſité de chercher de l'appui. Il faudroit alors que ceux qui vous en accorderoient, fuſſent auſſi généreux que Sa Majeſté Très-Chrétienne l'a été envers les Génevois. Car en bon François vous n'avez pas obligé beaucoup de gens dans votre voiſinage, & je ne ſai pas trop s'il y a quelqu'un qui par principe de reconnoiſſance voudroit prendre part à vos peines.

MR. DE LUCERNE.

Je ſuis obligé d'avoüer que Mr. de Fribourg a raiſon, rien de plus honteux pour notre Ville que ce qui arriva en 1712. lorſque les Payſans nous forcerent

après la Paix ſignée avec Zurich & Berne, de marcher contre eux. Ces deux Cantons ont bien connu que c'étoit malgré nous, & que le cœur du Magiſtrat n'avoit eu aucune part à cette démarche. Nous eûmes cette obligation au Nonce du Pape, qui eut l'impudence de vouloir aller en Proceſſion à l'Armée avec le St. Sacrement. Si nous avions eu comme du tems paſſé de braves Officiers chez nous, qui euſſent pû tenir nos Peuples en reſpect, cela ne nous ſeroit pas arrivé; mais la jalouſie que nous avons conçu contre les prodigieux avancemens que les Fribourgeois & les Soleurrins ont eu tout d'un coup en France, nous a éloignés de ce Service à un tel point, qu'on a été embarraſſé en France de trouver un ſujet Bourgeois de Lucerne, à qui on pût donner une Compagnie vaquante, & qu'il a fallu prendre un Officier d'un Pays ſujet de Fribourg pour en commander une aux Gardes Suiſſes, dont le Roi avoit gratifié un Enfant de famille de Lucerne. Cela ne nous fait point honneur, je l'avoüe; & il n'eſt pas ſurprenant que nous ayons été réduits à nous voir à la merci de nos Payſans en 1712.

Nos Gentils-hommes & nos jeunes gens

gens de Famille Patricienne, jouïſſent nonchalament aujourd'hui du bien que leur ont acquis leurs Ancêtres dans les Services étrangers. Il nous faudroit pendant quelques années la Réſidence de l'Ambaſſadeur de France dans notre Ville pour nous ranimer. Nous ſerions alors comme Soleurre, qui n'a pas aſſez de ſujets pour remplir les poſtes vaquans dans les Compagnies qu'il a dans différens Services. Il eſt vrai auſſi que la trop grande aiſance des gens de Soleurre, les a reduits au pitoyable état où ils ſont, ayant une Bourgeoiſie peu nombreuſe & fainéante, peu capable de fournir dans un beſoin à la défenſe de la Ville, & les Officiers néceſſaires ſi on faiſoit marcher les Payſans, à moins qu'on ne rapellât ceux qui ſont en France, ce qui ne feroit pas encore une Bourgeoiſie fort nombreuſe. Elle ne ſauroit ſe ſoutenir ſans la Protection du Roi, dont les Etats ſont aſſez voiſins, pour mettre Soleurre à l'abri de toute inſulte de la part des Bernois, qui ſont les ſeuls dont Soleurre peut craindre quelque choſe.

C'eſt auſſi ce qui obligea Mrs. de Soleurre à demeurer tranquilles pendant la Guerre de 1712. n'ayant point eu des Offi-

Officiers pour commander leurs Payſans, qui n'étoient pas moins animés que ceux de Lucerne, dont ils ſont voiſins par Olten & Varbourg. Bien en prit à ces Mrs. que l'Ambaſſadeur de France étoit au Couvent des Capucins à Olten. Sa préſence contint les Moines de cet Ordre, ſans quoi ils auroient fait autant de mal dans le Canton de Soleurre, qu'ils en firent chez nous. Peut-être que cela auroit tourné à l'avantage du Parti Catholique, & auroit fait une puiſſante diverſion parmi les Bernois, dont le Pays auroit été coupé. Mais, comme je l'ai déja dit, la Ville manquoit de ſujets capables de conduire aucune entrepriſe. Je penſe qu'en pareil cas la Maiſon de Ville de Soleurre & ſon petit Tréſor, auroient plus à craindre de la part des Payſans mêmes du Canton que de la part des Bernois. On ſait que vos Payſans de Soleurre ne ſont point contens, que vous leur faſſiez payer continuellement de l'argent pour des Fortifications qui ne s'augmentent guéres; & que votre petite Bourgeoiſie eſt la plus miſérable de toute la Suiſſe. C'eſt ce qui ſe remarque ſurtout le jour de la Fête-Dieu, lorſque cette Bourgeoiſie eſt ſous les armes. Alors

les

les Conſeils étant en habits de Cérémonie, il reſte bien peu d'hommes, qui ayent figure de Soldats & de Citoyens, tant ils ſont mal équipés & délabrés.

MR. DE SOLEURRE.

Tout ceci ne va pas mal. Il eſt bon qu'il n'y ait ici que des Suiſſes; car ſi des Etrangers nous écoutoient, ils n'auroient pas grande opinion de nos forces, étant auſſi deſunis que nous le ſommes. On ne nous conſidérera dans le monde, que lorſque nous prendrons les mêmes erremens que nos Ancêtres. Nous devons le ſouhaitter, mais nous ne pouvons guére l'eſpérer, tant l'eſprit de diviſion s'eſt emparé des Cantons & de nos propres Bourgeoiſies, & la diſcorde ne ceſſera pas ſitôt. Il eſt cependant certain qu'une bonne Alliance avec la Couronne de France pourroit ramener la tranquillité parmi nous, reſſerrer les nœuds entre les Cantons en général, & mettre fin à nos diviſions. Car ſi nous étions animés du même eſprit, nous pourrions unanimement ordonner à un Abbé de St. Gal & à un Evêque de Baſle de vivre en paix avec leurs ſujets, décider ſur les différens qu'ils ont enſemble, ſans que perſon-

ſonne y trouvât à redire, ou qu'il pût s'y oppoſer avec ſuccès. Mais pour préliminaire d'une auſſi bonne œuvre, Mrs. de Zurich doivent donner bon exemple, en offrant aux Cantons Catholiques la reſtitution des Pays dont il les ont dépoſſedés. Nous ſommes ſi perſuadés de la droiture & de la généroſité de Mrs. de Berne à cet égard, que nous ne doutons point qu'ils ne portaſſent eux-mêmes Mrs. de Zurich à conſentir à tout ce qui pourroit contribuer à la réunion. Si ces derniers perſiſtent dans leur refus, nous pourrions bien retomber dans de grands embarras; & ſi nous n'y prennons garde, vous verrons éclatter des Diviſions plus difficiles à appaiſer que celles dont nous avons été affligés. Le même motif ſubſiſte toujours; le feu acquiert de la force en couvant ſous la cendre, & à la prémière occaſion il ne manquera pas de cauſer un grand embraſement parmi nous.

Ce n'eſt pas, au reſte, entierement notre faute, ſi notre Bourgeoiſie ſe trouve en ſi pitoyable état. La Loi ne permet pas de recevoir de nouveaux Citoyens Bourgeois, habiles à parvenir aux Charges. Sans cet avantage des gens de miſe ne ſe préſenteront pas pour groſſir le nom-

nombre des habitans de notre Ville. Des gens, trop riches ne nous conviendroient pas. S'ils ſont Etrangers & de Nations éloignées, les maximes dans leſquelles ils ont été élevés, étant différentes & oppoſées à celles des Républicains, difficilement une augmentation de pareils Bourgeois nous ſeroit-elle avantageuſe. Géneve, cette Ville qui s'eſt ſi fort accruë en Citoyens, n'a gagné autre choſe en voulant augmenter ſa Bourgeoiſie, qu'une ſource inépuiſable de diviſions, une contrarieté de ſentimens & d'intérêts, qui cauſeront tôt ou tard ſa ruine. D'ailleurs notre petite Bourgeoiſie n'en ſeroit pas mieux, à moins qu'on n'obligeât les nouveaux venus parmi nous à donner leurs Enfans en mariage à nos petits Bourgeois, dont l'éducation n'eſt pas bonne.

Ce ſont les Colléges qui ont détruit ſur tout notre Bourgeoiſie, en attirant les meilleurs ſujets dans l'état du Célibat: mal abſolument irréparable. Auſſi voyons-nous que cinq ou ſix Familles de conſidération parmi nous, ont pris fin par des Prêtres. Nous déplorons nos maux, ſans avoir le courage d'y apporter un promt reméde. Dès qu'il y a un

Canonicat vacant, bien de Pères de bonnes Maisons, aiment mieux obtenir ce Bénéfice pour leurs Enfans, que de les envoyer à la Guerre, parce qu'ils n'en jouissent plus. Et s'ils ont la satisfaction de les revoir & de les embrasser quelquefois, ce plaisir ne sert qu'à leur procurer de nouveaux chagrins, lorsqu'il faut les voir partir & s'en séparer quelques mois après. Telle est notre situation, & nous ne voyons pas quels remédes nous pourrions employer pour la rendre meilleure.

L'Espagne se voit dépeuplée par la même raison; elle ne se soûtient que par son propre poids, par la fertilité & la richesse de ses Etats, qui lui donnent le moyen de payer grand nombre d'Etrangers pour veiller à sa conservation, & leur faire exposer leurs vies pour servir à l'agrandissement de cette Monarchie. Nous ne sommes pas dans le cas. Je voudrois bien que parmi les Compatriotes qui se trouvent dans cette Compagnie, il y en eût quelqu'un qui trouvât un moyen également propre à remédier à nos maux & utile à tout le Corps Helvétique. L'Alliance générale avec la France peut nous procurer un grand bien, mais

mais il ne me paroit pas qu'elle puiſſe faire ceſſer entierement nos peines. Je ne ſai même ſi cette Alliance nous ſera auſſi avantageuſe qu'on le croit, à moins que la France n'entretienne à ſon Service un plus grand nombre de Troupes Suiſſes qu'elle n'en a à préſent. Sans difficulté notre Alliance peut être d'une grande utilité à cette Couronne; tant mieux, il eſt juſte qu'elle y trouve ſes avantages. Mais j'en reviens à mon ſyſtême; après avoir renforcé notre Union, trouvons les moyens de fortifier nos Bourgeoiſies & nos Villes, afin qu'avec la valeur ſi naturelle à nos Cantons Populaires, nous ſoyons en état de nous maintenir contre tous nos ennemis. Nous pourrions même nous défendre, ſuppoſé que des Puiſſances qui ont été deſunies entr'elles, vinſſent à continuer leurs liaiſons & à contracter enſemble une étroite Alliance. Nous pourrions bien en être les Duppes, ſi nous n'y prennons garde. *Hoc opus, hic labor eſt.*

MR. D'APPENZEL.

Juſques à préſent, Meſſieurs & très chers Compatriotes, il n'a été queſtion en aucune maniere de mon Canton. Com-

me nous ne ſommes pas fort Lettrés, on nous regarde aſſez généralement comme des gens ſans conſéquence ; parce que d'ailleurs nous n'avons pas grande part aux Bailliages communs. Cependant on ne peut diſconvenir, que le partage que nous fîmes du Territoire de notre Canton, dans le tems du changement de Religion, ne ſoit ce qui s'eſt fait de plus ſenſé dans tous les Pays de l'Europe, qui ont été agités par des troubles inteſtins pour cauſe de Religion. Le bon Sens & la Raiſon réſident chez nous comme par tout ailleurs ; & comme perſonne ne contredit ni ne répond à Mr. de Soleurre, vous ne trouverez pas mauvais, Meſſieurs, qu'en qualité de bon Compatriote je diſe mon ſentiment, ſur ce qui peut procurer le repos de la Suiſſe en général.

D'abord je voudrois que tous les Cantons euſſent également part aux Bailliages communs, afin qu'ils s'intéreſſaſſent auſſi tous également à la conſervation des Frontières. Après quoi je vous prierai de vouloir écouter les réflexions que j'ai faites en mon particulier ſur tout ce que je viens d'entendre, & ce que je penſe depuis longtems ſur la cauſe des brouille-

ries

rien qui ont diviſé nos Cantons, & occaſionné la priſe d'Armes, & qui n'ont ceſſé que pour un tems.

L'Abbé de St. Gal & ſon Pays, l'Evêque de Baſle & les terres de ſa dépendance, & le Comté de Neuchâtel nous ont cauſé tous ces embarras. Ces trois Etats, dont les Souverains n'en ont que le nom avec quelques revenus, pourroient être occupés par les Treize Cantons, qui en ſont d'ailleurs les Protecteurs, ſans faire aucun tort aux Proprietaires pour les revenus qu'ils en retirent effectivement. Car pour la diſpoſition des Peuples, ces trois Souverains ne l'ont point réellement, à cauſe des Privilèges bien ou mal fondés que les Sujets s'approprient; à quoi les Souverains ont été juſqu'à préſent forcés de conſentir.

Qu'eſt-ce, je vous prie, qu'a à faire l'Evêque de Baſle de ſes Etats qui ne lui obéïſſent point, que pour en percevoir les revenus pour s'entretenir lui & ſon Chapitre? Quel beſoin a l'Abbé de St. Gal de ſes Terres, que pour en retirer les rentes néceſſaires pour ſon entretien, & pour nourrir ſes vénérables Moines? Pour ce qui eſt du Roi de Pruſſe, il a paru juſqu'à préſent, qu'il ne pouvoit

tirer d'autre uſage du Pays de Neuchâtel, que de recevoir les rentes qui lui en reviennent. La nature de ſa poſſeſſion, la ſituation où ſe trouve ce Pays-là, pourroient faire conſentir ce Prince au parti que je propoſe, moyennant qu'on lui payât une certaine ſomme par an, & qu'on priât Dieu pour lui dans les Egliſes; puiſque c'eſt tout ce qui lui en revient, & dont il ſeroit fort aiſe de pouvoir jouïr toujours en Paix.

On établiroit à Bienne un Conſeil Souverain compoſé de treize Conſeillers, un de chaque Canton. Ce Conſeil régiroit la Ville de Bienne, le Comté de Neuchâtel & l'Evêché de Baſle, ſans rien changer aux Juſtices particulieres de ces deux Etats; mais elles dépendroient en dernier reſſort du Tribunal des Cantons établi à Bienne, pour ce qui eſt des Procès entre parties dépendantes de l'Evêché de Baſle. Pour ce qui regarde les Etats de Neuchâtel & Valangin, un des treize Conſeillers de la Régence des Cantons établie à Bienne, iroit préſider à la Séance des trois Etats, qui ſe tient une fois annuellement à Neuchâtel & à Vallangin. Ce Préſident ſeroit nommé de chaque Canton à tour de rôle ou à la pluralité

des

des voix des treize Conſeillers Helvétiques établis à Bienne.

Il ſeroit loiſible au Roi de Pruſſe & à l'Evêque de Baſle d'établir chacun un Receveur Général dans les deux Etats, pour recevoir les deniers que ces Pays devroient payer à leurs Souverains, comme on en ſeroit convenu.

Pareil établiſſement devroit être fait dans la Ville de St. Gal pour régir les Etats & Seigneuries dépendantes de l'Abbaye. De cette maniere les Treize Cantons auroient ſeuls ſéance à la Diéte des Cantons. Mais la Ville de Bienne fourniroit un Sécretaire d'Etat pour régir tout ce qui regarde l'Evêché de Baſle; Neuchâtel en fourniroit un autre pour ce qui concerneroit cet Etat. Ils auroient ſéance au Conſeil des Treize établi à Bienne, avec voix conſultative. La Ville de St. Gal auroit auſſi un Sécretaire d'Etat pour tout le reſſort des Terres de l'Abbaye, ſoumis au Conſeil des Treize établi à St. Gal. De cette maniere l'Abbaye de St. Gal, l'Evêché de Baſle, Neuchâtel & Valangin, étant ſous une Protection plus immédiate du Corps Helvétique, on ne parleroit plus de Fiefs d'Empire, de Souveraineté, qui ont dé-

ja cauſé la Guerre & des troubles, qui tôt ou tard peuvent avoir de mauvaiſes ſuites. Les deux Religions ſeroient tranquilles, les affaires étant décidées par les vénérables Députés du Corps Helvétique. Il ſeroit même à propos que les Cantons Proteſtans éluſſent les Députés des Cantons Catholiques, & que ceux-ci éluſſent à leur tour les Députés Proteſtans, qui devroient être envoyés aux Conſeils des Treize établis à St. Gal & à Bienne.

On ne verroit plus agiter les queſtions, ſi Neuchâtel eſt du Territoire Helvétique ou non; ſi l'Evêché de Baſle & l'Abbaye de St. Gal ſont des Fiefs de l'Empire. Ces trois Pays ne ſeroient pas trop ſurchargés, quand même ils ſeroient obligés de fournir à l'entretien des treize Conſeillers prépoſés pour y conſerver la tranquillité, ſous l'Autorité du Loüable Corps Helvétique, qui pourroit fixer leurs Apointemens, ſuivant ce qui eſt uſité en Suiſſe pour le payement des Magiſtrats.

Ce qui m'oblige, Meſſieurs, à vous propoſer mon idée ſur ce qui peut contribuer au bonheur & au repos du Corps Helvétique; c'eſt que j'ai été témoin à

Ba-

Baden de la converſation d'un Miniſtre Etranger avec un Suiſſe attaché au Service du Maître de ce Miniſtre. Celui-ci prétendoit avec opiniâtreté, que les Frontieres de la Suiſſe ne s'étendoient point juſqu'aux Terres de l'Evêché de Baſle & à celles de Neuchâtel incluſivement, ces Pays devant être conſiderés comme appartenant à des Princes particuliers, où le Roi de France & l'Empereur étoient en droit de ſe précautionner, en y faiſant entrer des Troupes pour la ſûreté de leurs Frontieres. Le Suiſſe, honnête homme, ayant ſoûtenu & prouvé le contraire, ce Miniſtre l'a deſſervi & perſécuté ſans relâche. Cependant la propoſition que ce dernier vouloit établir n'étoit d'aucune utilité ni pour le Roi de France ni pour l'Empereur. Elle étoit au contraire d'une grande importance pour le Corps Helvétique, qui ne peut ni ne doit ſouffrir tranquillement, qu'aucune de ſes Frontieres puiſſe devenir en partie le Théatre de la Guerre, en cas de rupture entre l'Empire & la France. Ce malheur deviendroit inévitable, ſi jamais la Cour de France penſoit à la façon du Miniſtre dont je parle,

qui n'avoit pas en vûë de maintenir le repos en Suiſſe.

J'en appelle à Mr. de Schaffouſe, qui n'a dit mot juſqu'à préſent, & dont je voudrois bien entendre le ſentiment ſur les matières qui ſont le ſujet de notre Entretien.

MR. DE SCHAFFOUSE.

Je n'ai pas la témérité d'ouvrir un nouvel Avis, après tout ce que vous avez traité familierement. Pourquoi ne ſe parle-t-on pas dans les Aſſemblées & dans les Diétes, avec la même cordialité que vous venez de le faire? Les Affaires en iroient bien mieux. Je ne puis qu'approuver tout ce qui s'eſt dit pour maintenir l'Union dans la Suiſſe; pour en procurer la continuation & l'augmentation. Comme le repos général de l'Europe paroît dépendre de très-peu de choſe, & que Dieu ſe déclare, dit-on, pour les gros Bataillons, l'Alliance avec la France me paroît très-néceſſaire, malgré la répugnance qu'ont toujours eu Mrs. de Zurich pour y entrer. Pour ce qui nous regarde, nous ne nous vantons ni de nos Tréſors ni de nos forces. Notre Canton eſt extrêmement expoſé. La Mai-

Maiſon de Wirtemberg notre voiſine, a perdu trois Princes, tous trois grands Généraux ; nous craignons avec raiſon pour d'autres Têtes, dont la conſervation eſt ſi précieuſe pour le repos de l'Europe. Alors nous ſerions bien aiſes d'être ſecourus, ou de nous voir à l'abri des incurſions. La miſére des Peuples qui ont la Guerre chez eux, n'eſt pas ſi bien connuë à Mrs. de Zurich qu'à nous. Nous ne ſommes pas auſſi tranquilles, qu'ils s'imaginent pouvoir l'être. Mais ſi quelque Canton peut ſe vanter de n'avoir rien à craindre, c'eſt ſans contredit celui de Glaris, dont le Patriote qui eſt ici a gardé juſqu'à préſent un profond ſilence. Ces Meſſieurs penſent tous fort juſte ; nous l'avons connu dans plus d'une occaſion. Je voudrois bien ſavoir, ſi Mr. de Glaris approuve le Projet de Mr. d'Appenzel, qui a beaucoup de bon malgré ſa ſingularité. Il n'y auroit qu'à le rendre pratiquable. Ce ne ſera qu'après la réunion entière du Corps Helvétique, que le cas pourroit arriver ; parce que ſi quelcun s'aviſoit de deſapprouver la réſolution qu'on auroit priſe d'en venir à l'exécution, il lui ſeroit difficile de l'empêcher, & de réſiſter à tous les Cantons

tons unis enſemble pour parvenir à un méme but.

MR. DE GLARIS.

La maniere dont notre Canton en a agi en tout tems pour procurer le repos du Corps Helvétique, prouve aſſez combien nous ſommes portés à travailler à le maintenir autant qu'il dépend de nous. Nous n'avons jamais approuvé les Protections ſourdes, qu'il a paru que d'autres donnoient aux ſujets de leurs Voiſins; mais auſſi tout ce qui tendroit à mettre de juſtes bornes à la Prépotence d'un Canton ſur les autres, ſera toujours de notre goût. Comme nous ne reconnoiſſons aucune ſupériorité parmi nous, nous n'avons garde de nous mêler de dominer chez les autres. Contens de maintenir nos Droits, nous nous y bornons uniquement, ſans penſer à donner la moindre atteinte à ceux des autres.

Nous n'avons jamais regardé comme mauvaiſe, l'Alliance de 1715. avec la France; mais il nous a convenu juſqu'à préſent de laiſſer cette queſtion indéciſe, parce qu'une partie de notre Canton étant alliée avec le Roi, il s'enſuit tout naturellement que ſi nous ſommes attaqués

qués ou moleſtés, nous jouïrons du bénéfice de cette Alliance. Nous ſuivrons le torrent. Nous avons tout lieu de nous loüer du traitement que la France a fait à nos Compatriotes. Si on vient à entamer de nouveau l'affaire de l'Alliance, il ne tiendra pas à nous qu'on ne l'amène à bonne fin, & nous y contribuerons de tout notre pouvoir. Et comme nous n'avons perdu ni gagné dans la Guerre de 1712. nous ſerons toujours dans la même ſituation que nous étions avant cette Guerre Helvétique. Ce n'eſt ni par nos Conſeils ni par nos intrigues que la Suiſſe a été brouillée. Nos Alliés ſeront toujours ſûrs de nous trouver auſſi bons Médiateurs, que nous ſerons zelés Défenſeurs de nos Droits, lorſqu'on voudra attenter à notre Souveraineté. Les brouilleries entre nos Voiſins nous ſont ſenſibles, principalement lorſque la Diſcorde trouble & agite les habitans d'un même Canton entr'eux.

Les Génevois ont grand ſujet de bénir Dieu, en ſe voyant réunis entr'eux ; ils peuvent eſpérer de vivre tranquilles, ſans que la Conſtitution de leur ancien Gouvernement ſouffre la moindre atteinte. Mrs. de Zug ont appris par expérience, com-

combien ſont dangereuſes les Diſſenſions inteſtines. Ci-devant ils en étoient quittes en ſe donnant de bons coups de poing dans leurs Aſſemblées générales ; mais leurs derniers Troubles doivent leur ôter l'envie de retomber dans les excès de fureur où leurs diviſions les ont portés. Dieu le pardonne à ceux qui ont été les Moteurs ſecrets de ces déſordres. Je ne les nomme point, mais Dieu les connoît. Si Mr. de Zug vouloit parler à cœur ouvert là-deſſus, il nous diroit de belles choſes.

MR. DE ZUG.

A moi la bale. Le titre qu'on nous donne de Calotins & de Babillards, comme on donne aux Fribourgeois celui de Gaſcons de la Suiſſe, me met en droit de méler mes réflexions avec les votres. Si notre conduite pendant nos derniers Troubles n'avoit pas été la plus folle & la plus ridicule qu'on vit jamais, nous pourrions nous donner les airs de loüer une partie de nos actions, comme Mr. le Génevois a loüé adroitement celles de ſes Compatriotes. Mais j'avoue, à notre honte, que tous nos mouvemens & nos diviſions inteſtines n'ont eu pour but prin-

principal que d'écraſer ceux de nos Concitoyens qui avoient la réputation d'être riches, afin de profiter de leur dépouille. Nous ne reſſemblions que trop à des Topinambous, qui ſe raſſaſient du ſang des plus gras de leurs Compatriotes, lorſqu'ils n'ont pas fait capture ſur leurs ennemis. Ceux qui ont mangé les Surlaubes, les Landuins, les Altermats, les Véber, &c. ſous prétexte qu'ils avoient chez eux de l'interdit en argent de France, acquis aux dépens des autres Compatriotes, auroient été bien aiſes d'avoir comme les Surlaubes les Penſions à diſtribuer, le Sel à vendre. Que nous eſt-il revenu de tout cela ? La ruine de notre Pays, qui après tout a été trop heureux de ratraper ſes Penſions & les autres bienfaits de la France, contre leſquels on crioit tant.

Il y a eu, il eſt vrai, de la malverſation de la part de ceux qui ont adminiſtré les bienfaits du Roi dans notre Canton, & il y en aura toujours. Le mal vient d'ordinaire des Favoris de l'Ambaſſade de France; mais puiſqu'il en faut paſſer par-là, pourquoi nous abîmer, comme nous avons fait ? Il eſt auſſi très-certain que notre Canton ne peut que ſouffrir infiniment, lorſque nous ſommes

pri-

privés des graces de la Cour de France, qui par ſon Alliance, quoique nous ſoyons le plus petit des Treize Cantons, nous rend pour ainſi dire auſſi conſidérables que les autres Membres du Corps Helvétique.

Je ne veux nommer perſonne; mais ſi nous pouvons nous en prendre à quelcun de la durée de nos Troubles, nous ſommes en droit de nous plaindre de nos Alliés les plus puiſſans, unis & confederés avec nous depuis plus longtems qu'ils ne le ſont avec Géneve. Ils auroient pû nous aider, nous conſeiller, rétablir la concorde parmi nous; & ſi nous avions refuſé leur Médiation, ils avoient la force en main pour nous obliger à l'accepter. Mais bien loin d'en uſer ainſi à notre égard, nos diviſions leur ont fait plaiſir, on en a ri; & on n'a commencé de voir qu'elles pourroient avoir de mauvaiſes ſuites, que lorſque d'autres diviſions s'élevoient de tous côtés dans le Corps Helvétique. Il ſembloit auparavant, qu'à meſure que l'Ambaſſadeur de France tâchoit de réunir les Catholiques entr'eux, on en vouloit aux Proteſtans, quoique dans le fond ce ne fût qu'un moyen pour parvenir à une réunion géné-

nérale des Catholiques & des Proteſtans enſemble. Il n'y avoit aucune apparence qu'elle pût avoir lieu, quand bien loin de réunir ce qui étoit diviſé, on voyoit que ceux qui vivoient encore en paix chez eux, pouvoient ſe diviſer encore.

Cependant ſans la crainte que les Cantons voiſins ont euë que leurs Sujets & leurs Payſans n'entrepriſſent de ſuivre l'exemple des Payſans Souverains de nos Etats Démocratiques, je penſe, Dieu me le pardonne, que Zurich auroit regardé le feu qui nous dévoroit, comme le moyen le plus ſûr d'empêcher un Renouvellement d'Alliance avec la France, qui n'étoit pas de ſon goût. Mais les Payſans mutins, Sujets de Lucerne, Ville plus Souveraine que Zurich ne l'eſt ſur ſes Sujets, ont fait ouvrir les yeux à Mrs. de Zurich. Ils ont paru alors ne pas prendre autant de plaiſir à nos Diviſions, qu'elles leur en cauſoient auparavant; elles auroient pû ſe communiquer chez eux. Nos troubles ont pris fin, tant par cette cauſe, que parce que nos Compatriotes affamés ne trouvoient plus de Citoyen aſſez gras pour être mangé & dévoré.

Quoique Berne n'ait rien fait pour

nous pacifier, nous n'avons aucun ſujet de nous en plaindre. Il n'a point paru qu'aucun de ſes Citoyens ait eu de mauvaiſes manieres à l'égard de nos pauvres Exilés, qui en tout tems ont été obligés de fuir les terres de Zurich, comme s'ils avoient été bannis par ce Canton ; ſous prétexte que le ſujet d'un Canton étant proſcrit, la Loi défend de lui donner azyle dans le reſte de la Suiſſe. Je ne m'étendrai pas davantage ſur cette matiere ; chacun de vous eſt parfaitement inſtruit de ce qui s'eſt paſſé dans cette occaſion. Le Tout-puiſſant veuille vous préſerver des malheurs, dont mon infortunée Patrie & Géneve ont été affligées! Plus vos Villes ſont puiſſantes, & plus il y a de mécontens parmi les Citoyens & parmi les Sujets. Les Familles dominantes, qui occupent tous les Emplois, excitent naturellement la jalouſie des autres, qui n'ont aucune part aux Bienfaits de la République.

Que les malheureux Troubles de Géneve & de Zug nous ſervent d'exemple à tous. Si un Allié puiſſant a été utile aux Génevois, en décidant avec autorité ſur les Droits des Citoyens & des Magiſtrats, & ſur les moyens de rétablir la

Paix

Paix parmi eux ; le même Allié peut auſſi contribuer au repos de tout le Corps Helvétique. Nous n'aurons rien à craindre de ſa grande puiſſance, ſi aucun des Treize Cantons n'abuſe de la ſienne pour opprimer les plus foibles d'entre nous, & ſi aucune Famille dans chaque Etat n'empiète ſur les Droits de celles qui ſont moins riches & moins accréditées qu'elle. De cette maniere la concorde régnant entre les Citoyens de chaque Canton, & tous les Cantons étant bien unis entr'eux, l'Alliance avec la France étant renouvellée, notre bonheur ſera aſſuré. Cette Couronne ſera intéreſſée à notre conſervation, parce qu'elle n'aura rien à craindre de ſes ennemis. Ses frontieres de notre côté ont 80. lieuës d'étendue, ſi on compte les ſinuations des Territoires qui nous ſéparent, les Gorges des Montagnes par leſquelles nous communiquons avec le Royaume. Ces frontieres ſont ſans défenſe, & peuvent nous être avantageuſes de part & d'autre, ſoit pour nous ſécourir mutuellement, ſoit pour le Commerce réciproque de la France avec la Suiſſe, & de la Suiſſe avec la France.

Quant au Projet de réunion ſous la

Protection immédiate de la Couronne de France, que Mr. d'Appenzel a proposé, pour les trois Pays & Territoires qui nous ont causé tant de troubles, & qui pourroient nous en causer encore tous les jours, il me paroit très-sensé & très-judicieux. Personne ne seroit en droit de s'en plaindre, puisqu'on ne toucheroit point aux Revenus des Souverains légitimes, qu'on auroit soin de leur faire payer. L'établissement des Tribunaux composés de Conseillers des Treize Cantons pour la sûreté de ces Revenus, & pour entretenir la tranquillité dans ces trois Etats, n'a rien que de raisonnable, il seroit avantageux à tout le Corps Helvétique. Cette idée me paroit bien forte, pour être sortie de la tête d'un Citoyen d'Appenzel. Il nous a cependant prouvé par de bonnes raisons, que son Canton a eu plus de sagesse que tous les autres au tems de la Réformation, lorsqu'il prit le parti de partager tout son Territoire entre les deux Religions. J'en conviens en mon particulier, parce qu'on laissa à chacun la liberté de penser à sa maniere, sans faire aucun tort à sa Famille, ni gêner sa conscience.

Mais comme il seroit surprenant que

Mrs.

Mrs. d'Appenzel vouluſſent l'emporter ſur les gens de Zug en penſées fines & délicates, je vais propoſer encore une idée différente de celle de Mr. d'Appenzel; elle mettroit le comble à notre bonheur, ſi elle étoit ſuivie. Je ſerois d'avis que ſans toucher à la Souveraineté de chaque Canton en particulier, il y eût toujours à Baden un Conſeil compoſé de Députés des Treize Cantons, ſur le modèle de l'Aſſemblée des Etats-Généraux des Provinces-Unies. On porteroit d'abord devant ce Conſeil, toutes les Affaires qui concerneroient tout le Corps Helvétique, ſur leſquelles chaque Canton communiqueroit ſon ſentiment à ce Conſeil Général de la Nation; les Députés agiroient en conſéquence des Ordres de leurs Principaux. Ce ſeroit auſſi ce Conſeil qui ſeroit chargé de faire toutes les dépêches tant pour le dedans que pour le dehors, au nom de tout le Corps Helvétique.

Je ſai bien qu'on peut m'oppoſer deux difficultés, qui ont paru juſqu'à préſent inſurmontables; ſavoir que les Catholiques ayant un plus grand nombre de Voix que les Proteſtans, ces derniers vraiſemblablement ſeront tous les jours opprimés

par la ſupériorité des Voix des Cantons Catholiques. Il eſt vrai que depuis longtems on voit que cet inconvénient a lieu, ſans que les Proteſtans ayent pû engager les Catholiques à conſentir, qu'on décidât par Religion, & non par Voix de Cantons. C'eſt-à-dire, que les Voix de tous les Catholiques ne fiſſent qu'un tout égal aux Voix des Proteſtans. Ce ſeroit pourtant le meilleur parti. Mais s'il arrivoit que les ſentimens fuſſent abſolument partagés, il faudroit alors remettre le jugement de tout au Créateur & avoir recours au ſort; (car le ſort eſt de par l'Eternel) & s'y ſoumettre comme à un Arrêt du Ciel, de qui nous eſpérons tous également notre bonheur.

Le ſecond Obſtacle qui paroit s'oppoſer à l'établiſſement d'un Conſeil Général à Baden, eſt l'entretien honorable des Membres de cette Aſſemblée. Nos Cantons Catholiques, ſi on excepte ceux de Lucerne & d'Ury qui ont des Tréſors ſuffiſans pour cela, ne ſauroient ſans s'incommoder fournir à la dépenſe de leurs Repréſentans. Mais il eſt aiſé d'y pourvoir en impoſant une Taxe modique ſur les Maiſons Religieuſes de St. Gal, des Hermites de Mury, l'Evêque de Baſle,

les

les Couvens de Vettingen, de St. Urbin du Bellay & tant d'autres Moines qui regorgent de richeſſes, & qui fourniroient aiſément à la ſubſiſtance des Députés des Cantons Catholiques en général. Je puis bien vous aſſurer, Meſſieurs & chers Compatriotes, qu'aucun des Moines ou Moineſſes de ces Maiſons-là n'en fera moins bonne chére, & que nos Capucins n'en vivront pas moins à leur aiſe, & auront également de quoi nourrir les fainéans, qui vont par douzaines manger le reſte de leur Soupe.

C'eſt une charge que le Corps Helvérique eſt en droit d'impoſer aux Moines, qui n'expoſent point leur vie pour la défenſe de la Patrie, & qui ne vont point dans le Service des Puiſſances étrangeres pour ſe former à la Guerre.

On croiroit peut-être que la France pourroit ne pas approuver l'égalité des Voix des Proteſtans avec celles des Catholiques, qui étant en plus grand nombre ſemblent devoir l'emporter. Pour moi je penſe que la France ſera ſatisfaite, dès-lors que le ſort décidera des ſentimens mi-partis. Pourquoi ne s'en remettroit-on pas au ſort dans ces circonſtances, puiſqu'on y a recours pour pré-

venir les abus des Brigues dans la plupart des Villes Souveraines, pour le choix des prétendans à la Magiſtrature & aux Bénéfices de l'Etat ? Si les Magiſtrats particuliers ſont choiſis par le ſort, c'eſt auſſi, pour ainſi dire, le ſort qui décide du plus au moins ce qui ſe paſſe dans les Votes des Cantons ; puiſque ceux qui votent ont été élûs par le ſort. Dieu préſide bien plus dans ces Aſſemblées, ſuivant toutes les apparences, qu'à l'Election des Papes, qui ſe fait, dit-on, par le St. Eſprit. Je ſuis perſuadé en bon Catholique Romain, qu'aucun Pape n'eſt élû que par la volonté expreſſe du Tout-puiſſant, qui le donne ou en ſa miſéricorde ou en ſa colère ; comme il forme les cœurs de tous les Souverains, qui régiſſent ce bas Monde. Je ne crois cependant pas pour cela, que chaque particulier du Canton de Zug, qui eſt Membre de la Souveraineté du Pays, agiſſe par la volonté expreſſe de Dieu, lorſqu'il vote à coups de poing. Alors l'excès de la boiſſon eſt le moteur de ces actions brutales, qui deshonorent les Aſſemblées des Cantons Démocratiques, comme l'Avarice d'un Magiſtrat dans les Villes Souveraines, donne atteinte aux dé-

déciſions de bien de choſes, d'où dépend le bonheur d'un Canton Ariſto-Démocratique.

MR. DE SAINT GAL.

En vérité, Mr. de Zug & vous Mr. d'Appenzel, vous ne vous donnez pas mal les airs de diſpoſer à votre gré du bien d'autrui. Vous ne ſauriez perdre au marché que vous propoſez, parce qu'il vous donneroit une étenduë de pouvoir que vous n'avez pas. Apparement vous, Mr. d'Appenzel, qui projettés de nous exclurre de la Séance dans les Aſſemblées du Corps Helvétique, comme Députés néceſſaires, vous ſeriez bien aiſe de Fileur de Lin que vous étes, qui tirez votre ſubſiſtance de nos Bourgeois, de devenir en quelque façon les Souverains de notre Ville & des Terres de Mr. l'Abbé de St. Gal votre ancien Maître. Vous n'y étes pas encore; il y aura bien du Fil à retordre avant que cela arrive. Nous ne ſommes pas prêts à y conſentir; nous raſſemblerions plutôt tous nos Barons répandus dans les différens Ports de l'Europe, pour venir défendre l'épée à la main les droits de leur chère Patrie, & périr plutôt que de permettre qu'on nous mette ſous le joug.

MR. DE BIENNE.

Vous vous échauffez beaucoup, Mr. de St. Gal. Il me ſemble que vous étes dans le Corps Helvétique, ce que nous y ſommes par rapport à la Voix que nous avons l'un & l'autre dans les Aſſemblées. Car pour la Puiſſance la notre vous ſurpaſſe bien, puiſque nous mettons ſous les Armes trois mille Hommes de belle Milice de la Vallée d'Arguel, laquelle eſt ſoumiſe à notre Banière. Cependant il me ſemble que ſi, ſuivant le Projet de Mr. d'Appenzel, le Sécretariat du Conſeil des Treize nous reſtoit, nous aurions plus de profit à repréſenter de la ſorte, qu'il ne nous en revient, en envoyant nos Députés à l'Aſſemblée des Diettes, où vous dites *Amen* à Mrs. de Zurich, & nous à Mrs. de Berne.

Quant aux Barons Bourgeois de votre Ville, que vous voulez appeller à votre ſecours, vous pouvez les mettre au pair des Nobles de la Ville de Bienne. La folie & la bravoure des votres conſiſtent à briller en dépenſant le bien de leurs Correſpondans dans tout le Monde; à entretenir ſuperbement de très-belles Femmes par tout où ils ſe trouvent; & nos Nobles

bles diſſipent leur Patrimoine en vivant mal avec leurs Femmes légitimes. Les uns & les autres ne ſont rédoutables qu'à leurs Créanciers. Après tout, Mr. de St. Gal, ne ſeriez-vous pas fort heureux de régir les biens de Mr. votre Abbé, comme je penſe que nous le ſerions beaucoup de tenir le Regître de ceux de Mr. l'Evêque de Baſle ; tous deux jadis un peu nos Souverains, quoiqu'on s'efforce de perſuader le contraire. Ce ſeroit alors qu'ils pourroient dire adieu à toute idée de Commandement ſur nous. Le Projet de Mr. d'Appenzel me paroît moins ſurprenant, que l'oppoſition que vous voudriez former contre un Syſtême, qui ôte la Souveraineté des Foſſés de votre Ville à l'Abbé de St. Gal. Pour moi, j'opine du Bonnet en faveur de l'Alliance avec la France, qui peut nous être à tous auſſi utile qu'elle nous eſt néceſſaire. J'approuve auſſi le Projet de Mr. d'Appenzel. C'eſt ainſi que je conclus, ſans prétendre relever ni maintenir la Souveraineté de l'Evêque de Baſle à aucun égard, quoique le ſage Maire de notre Ville ſoit le prémier Officier de l'Evêché de Baſle en rang de ſéance.

Je prendrai volontiers Mr. du Vallais pour

pour Juge & pour Arbitre de notre différent. Peut-être même que ſi tous les Suiſſes en général s'en raportoient à ſon ſentiment, ils n'en feroient pas plus mal, ſuppoſé que Mr. du Vallais voulût conſentir à nous expliquer ce qu'il penſe.

MR. DU VALLAIS.

Vous avez, Meſſieurs, traité enſemble beaucoup de matières, bien à la légere, & expoſé au vrai nos défauts & ceux de notre Gouvernement. Cette franchiſe ſeroit bonne & loüable, ſi nous étions capables de nous corriger. Mais c'eſt dans les Diettes qu'il faudroit ſe parler de la ſorte; au lieu qu'à peine les Proteſtans s'ouvrent ainſi enſemble en Diette particuliere. Pour ce qui eſt des Catholiques, il y a longtems que nous voyons aſſez clairement qu'il n'y a plus d'union parmi nous. Pour en venir à ce que vous ſouhaittez de moi, je vous dirai tout naturellement, que ſi le Projet de Mr. d'Appenzel avoit lieu, vous ne ſeriez pas mal partagés. Celui qui joüit de la Paix ſans être obligé de s'embarraſſer comment il la maintiendra, & qui en laiſſe le ſoin aux autres, eſt ſans contredit le plus heureux. Je ſouhaitte depuis longtems de voir la

ſource de nos Diviſions détruite ; c'eſt l'Ouvrage du Seigneur, lui ſeul peut nous rendre heureux. Quand il nous croira dignes de jouïr du bonheur des Enfans de Paix, il nous l'accordera.

La maniere dont nous avons été trompés nous a rendus ſages ; après la levée de Bouclier que nous fîmes en 1712. ceux qui nous y avoient engagés nous ayent laiſſés dans l'embarras, il ne nous arrivera pas ſitôt de nous mêler des brouilleries intérieures du Corps Helvétique. C'eſt ce qui eſt le plus à craindre pour nous. Qui eſt-ce qui peut douter que l'Alliance avec le Roi de France ne nous ſoit utile à tous en général ? il faudroit n'avoir pas le ſens commun pour en douter. C'eſt comme ſi on vouloit me ſoutenir, que les Compagnies de Berne & de Zurich au Service de la Hollande, ne ſont pas ce qu'il y a de meilleur en fait de Service étranger, & que ces Meſſieurs ont tort de s'en conſerver la poſſeſſion autant qu'ils pourront, en reſtant bons Amis de la France. Il vaudroit mieux cependant les abandonner que de rompre avec cette Couronne, parce que Berne auroit beſoin de ces Troupes-là pour ſa propre conſervation & celle des Pays qui lui ſont ſujets. Ce ſeroit une be-

bevûë groſſiere, que de ſe brouiller avec un Voiſin puiſſant pour conſerver un avantage, qui ſeroit anéanti dans l'inſtant que la bonne intelligence ſeroit altérée.

Notre bonheur conſiſte à faire vivre notre Jeuneſſe aux Dépens d'autrui dans les Services étrangers ; afin que ceux qui quittent le Service, ayant vû par eux-mêmes les malheurs auxquels ſont expoſés les Peuples qui ont la Guerre au dedans & au dehors, quoique victorieux de leurs ennemis, ils en ſoient plus portés à maintenir la Paix dans leur Patrie.

Toutes ſortes de Services ſont bons pour nous inſtruire ; ceux de France, de Hollande, de Savoye, d'Eſpagne, de Véniſe, de Gênes, nous conviennent ; mais préferons toujours ceux des Pays les plus voiſins, tant pour avoir moins de peine à faire les recruës, pour pouvoir donner plus ſouvent des Congés à nos Soldats ; & ſurtout pour apprendre à connoître par nous-mêmes la maniere de combattre & de faire la Guerre de nos Voiſins. Comme c'eſt avec eux que tôt ou tard nous ſerons peut-être obligés de rompre & de nous défendre, nous n'ignorerons point comment nous devons nous y prendre en pareil cas. D'ailleurs il eſt bon d'obliger ſes

Voi-

Voiſins : car, comme dit le Proverbe, qui a bon Voiſin a bon matin, & retrouve à ſon reveil ſa Poule pondant ſes Oeufs dans ſon nid. C'eſt pourquoi, autant qu'on le peut, il faut s'en tenir là : avantage dont nous ne pouvons profiter, qu'autant que nous ſommes unis avec eux par de bonnes Alliances. Qui a des oreilles pour ouïr, qu'il oïe. Il me ſemble que je parle en bon Patriote, ſans aucun égard pour la différence des Religions.

Pourquoi ſerions-nous aſſez fous à l'avenir pour nous deſunir à cauſe de la Religion ? Les Princes & les Potentats de l'Europe ne nous apprennent-ils pas aſſez par leur conduite, quelle eſt la Religion qu'il faut ſuivre en matiere d'Etat: ſavoir, la Gloire, l'Honneur, le Bonheur de l'Etat & du Peuple ? Eloignons ſeulement de nous une Maxime qu'ils préferent à tous ces motifs, qui ſont bons & que j'approuve. Cette Maxime qui ne peut nous convenir, c'eſt de chercher toujours à s'agrandir aux dépens d'autrui. En la ſuivant on court riſque de s'expoſer à l'inquiétude où ſe trouve un Voleur, qui ne ſait comment jouïr en Paix d'un bien qu'il a aquis par des violences & les voyes les plus odieuſes. Laiſſons à d'autres cet em-

embarras, comme aux Tigres & aux Lions celui de conſerver leur vie, par la deſtruction des autres Animaux.

Pour moi, Meſſieurs, j'ai aſſez prêté l'oreille à des Diſcours Politiques. Il me ſemble que des gens qui prennent les Bains doivent être plus tranquilles que nous ne le ſommes. Penſons à nous rafraîchir le ſang; le Serain commence à ſe faire ſentir, allons donc, mes chers Compatriotes, allons boire un coup, & faiſons comme les Génevois qui ſe réjouiſſent à préſent enſemble. Si nous bûvons raſade à chacun de nous, & que nous nous communiquions demain à pareille heure les réves que nous aurons fait, nous aurons de belles choſes à nous dire. Bûvons du bon Vin, & non du Vin de Zurich, qui n'étant que du Verjus ne peut que faire aigrir la Bile ſans ranimer les Sens.

FIN.